

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Monsieur Fabian DE BOEY**  
**Directeur-Adjoint**  
Rue des Halles, 4  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/01/2026

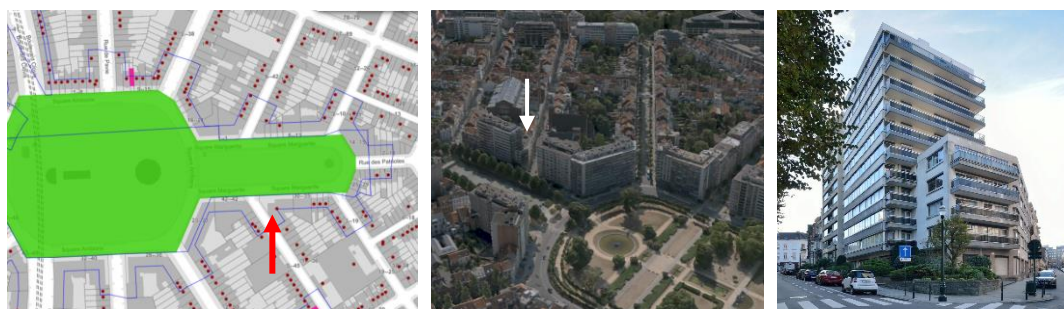
**N/Réf. :** BXL22840\_753\_PU  
**Gest. :** AH  
**V/Réf. :** M720/2025  
**Corr. :** Florentiny Charlène  
**NOVA :** 04/PU/1997300

**BRUXELLES. Square Marguerite, 35**  
(= partiellement en zone de protection du site des Squares du quartier Nord-Est / Inventaire)  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME:** Remplacer l'ensemble des garde-corps situés en façades à rue d'un immeuble de logements

### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

En réponse à votre demande du 22/12/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/01/2026, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet (© Brugis / © Google Street View)

### CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

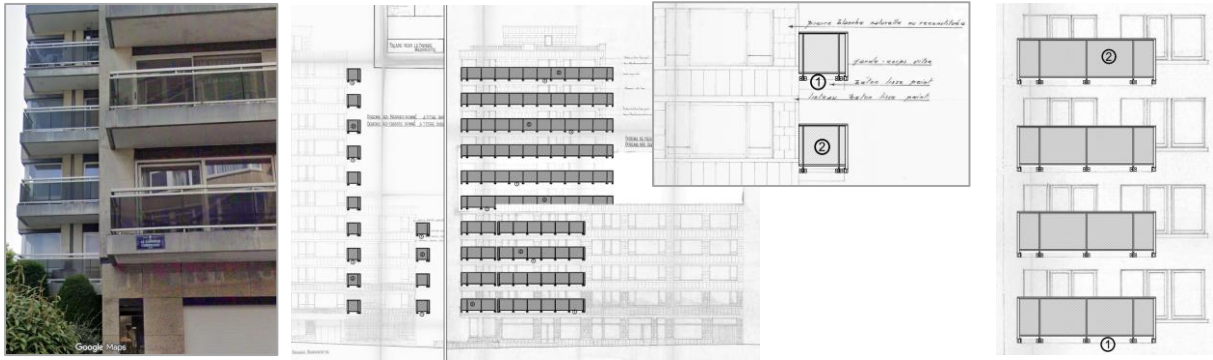
La demande concerne le remplacement des garde-corps des terrasses de l'immeuble à appartements « Résidence Ensor » situé à l'angle du square Marguerite, 35 avec la rue Le Corrège, et réalisé par les Entreprises Amelinckx entre 1975 et 1979. L'immeuble est compris dans la zone de protection des squares Ambiorix, Marie-Louise, Marguerite et Palmerston, classés comme site et est inscrit à l'Inventaire légal<sup>1</sup>.

La demande porte sur le remplacement et la mise aux normes des garde-corps des terrasses situées en façades à rue. L'intervention fait suite à la rénovation des terrasses, rendue nécessaire par des problèmes d'étanchéité. Les garde-corps existants, d'une hauteur d'environ 1 m, sont composés de vitrages fumé brun et de montants métalliques fixés sur la partie supérieure des bandeaux en béton. En raison de problèmes de corrosion et de stabilité, il est proposé de les remplacer par des garde-corps présentant les caractéristiques suivantes :

- structure aluminium thermolaqué gris dont la hauteur répond aux normes en vigueur,
- vitrage fumé gris-clair disposé sur toute la hauteur des garde-corps,

<sup>1</sup> [https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles\\_Extension\\_Est/Square\\_Marguerite/35/40144](https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Extension_Est/Square_Marguerite/35/40144)

- montants fixés sur les rives extérieures des balcons, à peindre en blanc, et vitrages placés en retrait des montants, côté balcons.



Garde-corps existant (© Google Street View) et plans de la situation projetée extraits de la demande

## Avis

La CRMS comprend la nécessité de la rénovation et de la mise aux normes de l'immeuble, y compris de ses balcons. D'un point de vue patrimonial, elle recommande d'améliorer le projet au profit d'une solution plus respectueuse des caractéristiques architecturales du bâtiment.

Issu d'une production de masse caractéristique de la construction des années 1970, cet immeuble Amelinckx témoigne de l'expansion et de la densification urbaines des années 1950-1970, portées par les promoteurs immobiliers à destination de la classe moyenne. En l'espèce, et à la différence des immeubles barres emblématiques de cette production, il s'agit d'un projet immobilier de gabarit moyen. Adoptant l'horizontalité et l'expression caractéristiques de la production Amelinckx, les deux volumes de l'immeuble - de gabarits différenciés s'entrecroisant à l'angle des squares et de la rue Le Corrège - ont été conçus pour s'intégrer au tissu environnant selon les pratiques urbanistiques de l'époque. Cette intégration reposait également sur un souci des détails, notamment dans la mise en œuvre des garde-corps.

Concrètement, il est conseillé de revoir le projet dans le respect de l'esthétique originelle de l'immeuble et de:

- chercher une solution d'ancrage, côté intérieur, pour conserver la lecture horizontale des bandeaux en béton. Les panneaux vitrés devraient rester positionnés côté extérieur pour préserver l'horizontalité des balcons ;
- opter pour des parties vitrées de même teinte que celles d'origine, de couleur fumée gris brun, et non un verre fumé gris-clair ;
- intégrer une lisse détachée conformément à la situation originelle/existante ;
- préserver l'aspect 'naturel' du béton architectonique en bordures des balcons. Contrairement à ce qu'indiquent les plans d'origine, le béton ne semble pas – dans les faits - avoir été traité et ne devrait dès lors pas être peint en blanc ;
- rechercher pour le casse-goutte (prévu de type Korte), une solution plus qualitative en cohérence avec les détails d'origine de l'immeuble.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp\\_patrimoine@brucity.be](mailto:opp_patrimoine@brucity.be) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [avis.advises@urban.brussels](mailto:avis.advises@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [urb\\_a\\_ccueil@brucity.be](mailto:urb_a_ccueil@brucity.be) ; [urb.pu-sv@brucity.be](mailto:urb.pu-sv@brucity.be) ; [charlene.florentiny@brucity.be](mailto:charlene.florentiny@brucity.be)